



## ARRETE N°77/2023

### ARRETE REGLEMENTANT LA VITESSE DE CIRCULATION DANS LE VIGNOBLE DURANT LES VENDANGES

Le Maire de la commune de Scherwiller,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2542-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R110-2, R 411-5 R 411-8, R 411-25 à R 411-28, R 417-9 et R 417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige ;
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

**CONSIDERANT** que le stationnement et la circulation des véhicules peuvent durant la période des vendanges, compromettre la sécurité des usagers dans les chemins ruraux.

**Article 1** : **A compter du lundi 28 août 2023 jusqu'à la fin des vendanges, la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h sur l'ensemble des chemins du vignoble.**

**Article 2** : La signalisation adéquate sera mise en place par les services municipaux.

**Article 3** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4** : La brigade de gendarmerie de Sélestat et la police municipale Pluri-communales de Châtenois-Scherwiller-Dieffenthal-Kintzheim sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- Service Départemental d'incendie et de secours

Fait à Scherwiller, le 21 août 2023

Le Maire



Olivier SOHLER



- Monsieur Lucas HAAG, Président du Syndicat Viticole.
- Mme la Directrice Générale des Services